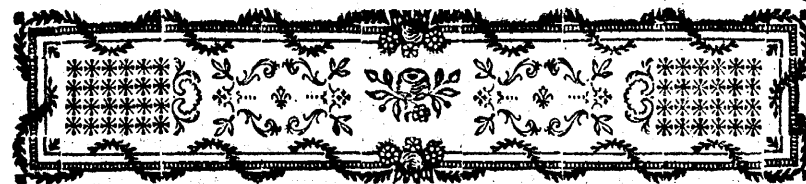


31-14

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9



M É M O I R E

S U R

LES PORTIONS CONGRUES,

E T

SUR L'ASCENDANT ARISTOCRATIQUE

DE LA NOBLESSE DANS LE CLERGÉ.

ON peut se faire une idée juste des Portions congrues, de leur usage & de leur institution, sans remonter aux tems passés. Tout le monde sait que le Prêtre oisif à qui la Loi demande cette pension alimentaire, a conservé le titre de *Curé primitif*, & que l'homme de labour qui la reçoit, n'est encore, aux yeux de la Loi, qu'un *Vicaire perpétuel*, que la reconnoissance des Peuples honore du nom de Curé, dans l'absence du Décimateur, qui n'est plus connu que par les tributs dont il s'enrichit.

Quelle fut l'origine d'un pareil abus? Comment déterminer à quelle époque d'ignorance & d'anarchie les Prêtres, enrichis des trésors de l'Eglise & de la dépouille du pauvre, laissant à leur place un salarié obscur, vinrent

A

Sur l'union de la noblesse & du clergé pour l'avis de la loi

2

jouir de leurs richesses dans le luxe des Villes & le repos des Cloîtres? Comment, après avoir accoutumé les Peuples à leur absence, parent-ils encore accoutumer le Législateur & la Loi elle-même à voir, sur une tête, l'existence de plusieurs, & le prix du travail dans une main oisive? Tous ces objets, de pure érudition, ne sont point nécessaires à la vérité, & la vérité est que l'usage des Portions congrues ou suffisantes a retenu le nom d'abus chez ceux même à qui il est profitable, chez ceux qui en demandent la continuité, comme d'un abus nécessaire; & c'est une chose convenue, qu'un abus, lors même qu'il est autorisé par des Loix secondaires, n'a jamais la force d'une Loi primitive, réduite à céder au malheur des tems; qu'ainsi la Coutume des Portions congrues peut n'être pas considérée comme une Loi proprement dite, & qu'elle ne doit jamais l'être comme une institution ecclésiastique, mais seulement comme le palliatif d'un mal ancien & puissant.

Il y a long-tems que le pauvre pâtit & que l'ouvrier demande son salaire; mais la Loi n'a point changé; l'esprit de la Loi est le même que celui des anciennes fondations, lesquelles ont constamment attaché au clocher la dîme ou le revenu qui la représente & le Prêtre qui la recueille (1). Et malgré la différence des tems & des mœurs, on va voir que l'antique esprit de l'Eglise est celui des

(1) Tel est le principe: les détails dépendans des lieux & des circonstances sont susceptibles de trop de variations, pour avoir ici leur place; mais une fois ce principe admis, que la dîme appartient au clocher & à celui qui l'habite, il ne sera plus question que du sort des Prêtres inutiles, & la chose s'arrangera d'elle-même, &c.

3

Administrateurs actuels; que tel est encore l'intérêt toujours uni du Peuple & du Roi, & tel enfin le grand intérêt du fisc, qui demande, avec le pauvre & le travailleur, que *le riche jouisse & consume à la source de ses jouissances.*

A mesure que l'ignorance & l'anarchie se sont éloignées, c'est-à-dire, à mesure que le Gouvernement a acquis plus de force & de lumieres, les Administrateurs les mieux intentionnés ont joint leur zele au zele des meilleurs Evêques, pour fixer le prix des Portions congrues d'une maniere convenable & proportionnée au tems & au prix des denrées; mais jamais l'amour du bien n'a réuni tant d'efforts & des desirs si constans: il semble qu'on se rapproche de ce vœu de l'Eglise, exprimé dans une décrétale d'Alexandre III, qui demande *que la Portion du Curé soit telle, que non-seulement il puisse vivre, mais encore exercer l'hospitalité.*

Tel est le moment où le plus simple des observateurs, attentif à tout le bien que l'on projette, espere concourir aux vues de l'administration, en remarquant que le Règlement attendu & depuis si long-tems promis, pour l'augmentation des Portions congrues, ne doit aboutir qu'à rendre supportable & par conséquent à jamais durable un abus qu'il seroit plus sûr & peut-être encore plus aisé de détruire. Pourquoi la connoissance bien acquise des forces & des lumieres actuelles ne ferait-elle pas naître la juste résolution d'attaquer le mal dans sa source, & de fonder le bien sur ses principes, en *rétablissant la Loi qui attache le Curé primitif à l'Eglise qui l'enrichit*, en abolissant à jamais cette odieuse distinction du Prêtre utile qui laboure

le champ, & du Prêtre oisif qui en dévore les fruits dans l'éloignement (1)?

Il s'en faut bien que je prétende révéler au Roi le secret de ses forces, qui n'est plus un secret. Mais est-il défendu d'observer que, suivant l'usage de faire comme on a fait, l'autorité royale, rendue à elle-même, suit encore la marche qu'elle dût suivre dans les jours de sa faiblesse, comme si les anciens ménagemens à garder contre les hommes puissans étoient restés nécessaires? Le Roi, protecteur des Loix primitives, peut en demander l'exécution; & des résolutions fermes à cet égard, avec des Réglemens simples, annonçeroient mieux le Roi, c'est-à-dire, la force & la bienveillance, que ce travail dont on fait tant de bruit, sur la pension alimentaire, plus ou moins suffisante, que l'usurpateur légitimé doit au salarié qui succède aux devoirs qu'il abandonne.

Ainsi rapprochées des premières institutions ecclésiastiques & des vues des Fondateurs, mes assertions vont paroître oiseuses aux esprits accoutumés à voir & à calculer d'après des intérêts plus pressans; & j'entends déjà dire que la sagesse de l'Évangile doit condescendre au besoin des hommes, & l'esprit de l'Église aux intérêts de la Monarchie.

Aurois-je sérieusement à me défendre de ce vice de perfection, qui toujours oppose au bien le desir du mieux, & sépare constamment l'homme qui s'instruit dans la retraite, de l'Administrateur éclairé par l'usage & les difficultés?

(1) De pareils arrangemens ne peuvent avoir lieu qu'à la mort des Titulaires.

Et quel genre de propriété mérita mieux les regards de l'administration que celles de l'Église? Elles peuvent rentrer, pour ainsi dire, dans les domaines de la Couronne, par la distribution intéressée que le Roi peut & doit en faire. Il semble que la religion voulût les enlever à la fortune & au luxe, pour les donner à la raison & au besoin: ce sont les seuls biens territoriaux que la Loi promette au mérite & ravisse au coupable; & si maintenant elle est sans force à cet égard, parce qu'elle est minutieuse, qui doute qu'en la fondant sur des principes plus doux, on ne lui rendît une activité féconde pour le bien? Que les biens des Moines soient vendus, s'écrient les Calculateurs du jour, & que les dettes soient payées. Si depuis cent ans on avoit écouté de pareils vœux, que seroient devenues les propriétés ecclésiastiques? Elles auroient subi la loi du plus fort & le courant des choses humaines; elles grossiroient des fiefs immenses & stériles; le Gouvernement n'auroit plus le pouvoir de les porter vers des objets d'émulation & d'utilité publique, de les tenir divisées, d'y *fixer le consommateur*. La résidence exigible dans les Bénéfices ecclésiastiques en fait le patrimoine du Paysan & la richesse de l'État: on en a parlé, de cette antique résidence, comme d'un saint devoir; il falloit mieux connoître notre siècle, & appuyer la loi des calculs de la fiscalité (1).

Lorsque la piété de nos pères mit tant de richesses entre les mains des Économes des pauvres, elle n'obligea point ces saints Dépositaires à rendre des comptes à l'Église ou

(1) La résidence a lieu dans les Chapitres, parce qu'elle est exigée avec toute la rigueur de la fiscalité.

à l'État; elle crut faire assez pour l'homme foible, d'attacher l'homme puissant au sol destiné à nourrir l'un & l'autre; & cette Loi suffit à l'amélioration du sol, & à la multiplication du peuple environnant. On a vu la prospérité passée des Villages formés sous les murs des riches Monastères; on l'a vu s'enfuir avec le noble étranger qui prit le nom d'Abbé, le nom de Père; & quand on n'y a plus vu de Moine, la misère toute seule a résidé (1).

Ce ne sont pas des Moines que le Peuple demande, mais il conjure le Roi de lui rendre les Propriétaires & les Consommateurs, ceux du moins qui sont demeurés dépendans du pouvoir & des Loix à cet égard (1). Le tems est passé, de leur dire, soyez pauvres au sein des richesses, afin d'avoir plus à répandre; travaillez pour honorer l'homme de travail dans vos grandes terres. On ne les soumet plus à ces jeûnes austères, qui les avertissoient qu'ils étoient les Frères Hospitaliers de la multitude qui avoit faim. Nos Loix adoucies, leur permettent de jouir; mais elles peuvent encore fixer le séjour de leur consommation à la source de leur fortune, & rétablir la table des jouissances dans le champ de la moisson. *Le Fumier du Seigneur, joint à la sueur du Fermier suffisent à la graisse de la terre*, diroit le vieux Proverbe, & la vieille Loi que j'invoque, seroit la rosée du Ciel.

(1) Je connois dans un seul Diocèse de médiocre grandeur, sept Abbayes qui n'ont plus de Moines; elles sont environnées de masures.

(2) Les Domaines du Roi sont restés dans la même dépendance, puisque le Roi peut faire les conditions aux Engagistes. Cette condition de la résidence des Seigneurs Engagistes changeroit en jardins, des Provinces en friches.

Il est visible que ces anciens bienfaiteurs de l'Eglise étoient les amis de l'humanité toute entière, & sur-tout de l'humanité pâtissante qu'ils consoloient ici bas en attendant mieux. Ils étoient Saints à la manière de Saint-Louis, le meilleur & le plus ferme (1) des Rois, comme le plus populaire. Il imitoit le Dieu dont les Rois sont les images vivantes; il abaissoit la puissance & relevoit la foiblesse; il consacroit par la Religion cette politique constamment suivie par nos Rois de la troisième race, de s'environner des richesses de la Nation, pour ne plus craindre l'orgueil de la Noblesse.

A côté de ces principes qui semblent vieillir, observez ceux qui dominent aujourd'hui & que vous retrouvez établis dans tout ce qui se dit & tout ce qui se passe. L'usage est donc de considérer les biens ecclésiastiques *comme une ressource assurée à la Noblesse, parce qu'ils nourrissent la plus pauvre, & qu'en les entassant, on les employe à relever l'éclat des grandes familles appauvries dans les malheurs de l'armée*

(1) Ceux qui liront bien ce Mémoire, n'accuseront point l'Auteur d'adulation. Un Ecrivain dont le système est monarchiste, n'est pas adulateur; il n'est que vrai, quand il demande à n'avoir qu'un Roi. Et si le Roi disoit comme Louis XIV du Père le Cointe & de ses Annales: *Celui-là n'écrit que pour moi*, il ne s'obligerait point au retour, puisque c'est la Nation qu'aime le vrai Monarchiste. J'aime donc le Roi comme le Peuple & mon système. C'est prouver beaucoup d'amour & très-peu d'usage du monde. Si j'ai bien raison; si les Aristocrates sont bien puissans, il ne me reste que des ennemis. Mais c'est un besoin, disoit Job, d'accoucher de l'idée que l'on a conçue: *Conceptum sermonem tenere quis poterit.*

& le luxe des Cours. La politique en cela plie les Loix de l'Eglise à celles de la Monarchie. Tel est l'obstacle opposé constamment à tout le bien que promettoient à l'Etat les propriétés ecclésiastiques. Il nous a semblé pouvoir mettre en question des idées déjà devenues des maximes; & ce Mémoire aura rempli son objet essentiel, quand il sera démontré que *l'ascendant actuel de la Noblesse dans le Clergé, loin d'appartenir à la Monarchie, a réellement tous les caractères de l'aristocracisme.* Nous disons *aristocracisme* plutôt qu'*aristocratie*, parce qu'en parlant de la Noblesse dans son état actuel, il s'agit moins de pouvoir que de prétentions.

A quoi tient en France l'unité de pouvoir ou la véritable Monarchie? Aux trois Ordres qui la composent; le Clergé, la Noblesse, & le Tiers-Etat ou les fidèles communes. C'est depuis la co-existence de ces trois Ordres que la Monarchie existe réellement; c'est-à-dire, que le pouvoir est un, & éclairé. C'est un des points de notre constitution sur lesquels il n'y a plus de doute à former. Si l'un de ces trois Ordres, le premier, par exemple, se trouvoit habituellement représenté par les membres du second: c'est-à-dire, si les enfans des Nobles composoient exclusivement le Clergé supérieur, il ne resteroit plus réellement que deux Ordres, l'un desquels conserveroit deux voix pour le même vœu, il n'en resteroit qu'un; le Tiers-Etat ne contiendrait que les sujets de l'aristocratie, & le Monarque n'en seroit que le Chef, il ne seroit plus que l'homme de la Noblesse. A Venise, on rend au Doge les honneurs de la Souveraineté, & c'est la Noblesse qu'on honore; elle est le *Souverain*.

Ainsi

Ainsi s'anéantiroit l'œuvre de huit siècles consacrés par les Rois de la troisième race à créer les *grandes Polices*, à reprendre les *beaux joyaux* de la Couronne, que les Possesseurs de fiefs se disputoient entre eux & au Roi; à former, à solider ces fidèles communes, à l'aide desquelles ils se font vu les Monarques absolus d'une nation riche & puissante, après avoir succédé aux Chefs incertains d'un Peuple pauvre & d'une soldatesque indisciplinée.

On n'élèvera point, à l'égard de ces assertions, des doutes qui supposeroient l'oubli de l'histoire & l'ignorance du moment. On ne peut répondre qu'une chose vraie & avouée: que le sort de la France n'est plus attaché à ces distinctions d'Ordres, à ces formes que le malheur des tems rendit trop nécessaires, & dont le souvenir, trop marqué, suppose une défiance qui n'a plus lieu dans un Gouvernement paternel ou de famille, où le pouvoir n'est si bienfaisant que parce qu'il n'est plus contesté. N'est-il pas juste que la Noblesse jouisse des paisibles bienfaits de la Monarchie qu'elle ne trouble plus? Telles sont nos mœurs, & nos mœurs aujourd'hui sont encore notre gouvernement. L'homme de Loi mettra peu de prix à de pareilles vérités; mais dans un pays qui se conduit moins par les Loix de sa constitution que par les idées & les habitudes qui lui sont chères, l'homme d'Etat écoute moins le Législateur que l'Observateur des mœurs & des opinions.

Il seroit donc juste de convenir, que si les trois Ordres ne se montrent plus distingués par les formes anciennes, ils existent réellement par leurs droits & leurs devoirs, par leur manière de concourir au bien & d'en jouir: que si dans l'état actuel des choses, la Noblesse avoit repris en

B

influence ce qu'elle perdit en pouvoir, l'extinction de ce même pouvoir seroit un bienfait perdu pour le Monarque & la Nation. Si la noble mendicité, la noble intrigue rapportoient aux anciennes races plus que les antiquités déprédations, les *grandes Polices* ne seroient pas en effet établies, le Roi ne seroit pas assez puissant pour être universellement bon. Il est des bienfaits qu'on obtient de la foiblesse; mais la bienfaisance universelle caractérise la Providence & le Roi, dont on méconnoît l'autorité quand on aspire à des bienfaits exclusifs.

On s'est plaint des allarmes données au pouvoir par les Cours de Justice, dans tous les momens de foiblesse. On cite encore les noms d'unité, d'indivisibilité, qui rallioient les inamovibles patriciens sur la fin du règne passé. Cependant les frayeurs n'étoient pas si fondées, que celles dont j'observe les motifs. Les Cours de Justice procèdent avec des formes qui annoncent leur marche; ces formes venant à heurter les volontés personnelles du Roi, l'autorité Royale est bientôt avertie, & le pouvoir éclairé naît du besoin qu'il fait cesser. Les nobles Aristocrates sont d'autant plus redoutables, qu'ils semblent moins prétendre; & l'air suppliant de la prière qui les mène à leur but, est encore le voile qui couvre & assure leur dessein.

Cependant il est en France deux objets de considération pour lesquels l'ignorance ou l'adresse n'ont point de voile assez étendu, parce qu'ils se montrent par tout; je veux dire les *graces* & l'*opinion*. Les *graces*, premier moyen de l'autorité parmi nous, d'où vient sa force, & sa douceur, qui est encore sa force. L'*opinion*, la Reine du monde, qui maintient en France la liberté nationale & le pouvoir

absolu, comme l'action de Dieu sur les Créatures, accorde ensemble la dépendance & la liberté.

Si donc en observant la distribution des *graces*, on n'aperçoit plus que l'ascendant de la Noblesse; si l'opinion n'offroit plus au culte du Peuple que les titres de la Noblesse, il ne manqueroit à cet Ordre que les formes de l'Aristocratie (1): il en auroit la réalité.

Je pourrois rendre ces idées plus sensibles en les appliquant à tous les genres d'administration. Je pourrois demander, par exemple, comment s'est oublié ce grand bienfait de la race régnante, qui nous délivra des milices de la féodalité, plus redoutée des Citoyens que de l'ennemi? pourquoi, malgré le salaire accordé par le Roi à tout homme d'armes, aux Chefs comme au Soldat, la haute Noblesse paroît encore dans nos Armées, avec les titres qui supposent l'ancien usage de payer & de nourrir? Mais les noms & les fortunes de l'Eglise doivent ici m'occuper uniquement.

Il semble en effet que nous vivons dans un autre siècle que celui où le religieux Evêque de Mirepoix s'étonnoit que le style des sollicitations ecclésiastiques fut devenu celui des Généalogistes, qui n'étonne plus (2). Sans doute on n'a

(1) L'influence des Aristocrates me semble plus redoutable, plus ennemie de tout bien que ne seroit une Aristocratie légale. A Venise & à Gènes, le Peuple est traité par les Nobles, avec le soin qu'inspire la propriété. Chez nous, on voit bien que la Noblesse n'exerce que le droit du plus fort, ils sentent qu'ils n'ont qu'un pouvoir viager.

(2) On a fait un arbre généalogique de l'arbre nourricier de l'Evangile, & les *Oiseaux du Ciel* ne viennent plus reposer à son ombre.

point dit que les demandes fussent appuyées du nom des Juges d'armes. La notoriété suffit parmi des hommes éclairés, & fixe assez les rangs & les espérances. — Jamais le choix ne fut plus religieux. — Il n'en est pas moins celui de l'aristocratie (1), dès qu'il cede aux prétentions du second Ordre. Lorsque les Evêques obtinrent de choisir parmi les gradués aspirans aux fonctions pastorales, cessèrent-ils de regarder comme un joug la Loi qui les soumet aux privilèges des gradués (2).

(1) Les noms inconnus que l'on voit se mêler aux illustres noms de l'Episcopat, ne prouvent point contre mon observation. Ces inconnus ne se croient pas moins de la Noblesse qui se perd dans la nuit des tems. Ils sont, par leur zèle, beaucoup plus Gentilhommes que les autres. Il n'est à cela d'exceptions que ce qu'il en faut pour constater la vérité.

(2) On est convenu que ces privilèges des gradués ne sont plus une faveur pour le savoir, mais bien une disgrâce pour l'innocence & le travail. On fait combien sont équivoques les plus glorieux succès de l'école, & que les plus simples Séminaires de Province peuvent être l'asyle de la science ecclésiastique, devenue à Paris l'Art héraldique. Cependant on respecte les Privilèges des gradués, sans doute pour rappeler aux amis des sciences ce que l'on fit autrefois pour elles. En donnant l'hermine aux Savans, on les assimiloit aux Chevaliers, mais aux Chevaliers qui ne savoient point demander, qui ne reconnoissoient que le droit de conquête. Les mœurs sont bien changées & demandent d'autres Loix; mais toujours est-il resté vrai que les premiers Prêtres sont les plus éclairés, les plus capables d'éclairer, de préparer ou d'adoucir l'influence des Loix par celle des opinions, &c. Les Moines, premiers dépositaires des trésors de l'Eglise, étoient les lettrés de leur temps; ils étoient les esclaves des Savans de Rome, qui exerçoient en Europe l'Empire de l'opinion, &c. A quelle Capitale croit-on que cet Empire appartienne? Par quel moyen le conserver? &c. &c.

Des personnes pieuses ont été consolées dans ces derniers tems, de voir le Monarque soumis à l'usage reçu de n'admettre aux Prélatures que les Vicaires-généraux des Evêques. Mais c'est encore le Roi que l'on soumet à l'ambition d'une classe d'hommes. En dispensant ce titre de Vicaire-général, les Evêques modérés n'ont plus besoin d'être regardés comme la source des graces; il leur suffit de devenir le canal nécessaire, par où les graces doivent s'écouler vers les hommes de races.

On s'est plaint de la vie oisive de ces nobles Prêtres du Temple de la Fortune; à présent le zèle plus éclairé, réclamerait plus sérieusement contre l'ardeur empressée à demander, sous le nom de *travail*, des occasions de demander; c'est sur-tout dans les Diocèses voisins de Paris, que la complaisance des Evêques les environne de jeunes Ecclésiastiques de qualité, à l'apprentissage & à la vanité desquels il faut un *travail*. Encore s'ils demandoient à se rendre familières les fonctions des hommes qu'ils doivent présider un jour! à visiter le toit rustique du Pasteur dont l'infirmité demande un appui, & même l'appui d'un homme Noble, qui payeroit la faveur de secourir un vieillard! Non; c'est encore un Supérieur, un Inspecteur de plus que l'on donne à la vieillesse, à la vieillesse que l'on consoleroit en ménageant son amour propre, & que l'on attriste toujours inutilement par la présence du jeune homme dans l'élevation (1). La Providence indulgente avoit tout disposé pour

(1) Pour justifier ce luxe de supériorité & de préférence, on vous renvoie à l'Armée, où les uns arrivent pour commander, & les autres pour obéir éternellement. Peut-on comparer des Soldats dont l'objet est

montrer aux vieillards le moins de supérieurs possibles. Les vieillards furent les premiers Prêtres de *l'ancien des jours*. Les Chefs de l'Eglise primitive, furent sur-tout honorés du nom d'*anciens*; celui de maître leur avoit été interdit; & le grand bienfait de la Monarchie, c'est qu'elle débarrasse (1) les Peuples des chaînes dans lesquelles tout le monde est captif sous les Gouvernemens compliqués. L'aristocratie éteint par-tout le pouvoir & la liberté. L'orgueil du Peuple se lie à la gloire du Roi. La gloire des aristocrates l'humilie & l'appauvrit. En pleurant sur la magnificence & la gloire de Louis XIV, le Peuple aimoit à dire qu'il n'avoit plus qu'un Roi; à redire, avec l'Historien Matharel (2), que la France étoit le premier Royaume

de maintenir l'inégalité nécessaire entre les conditions, à l'ordre des hommes qui doivent adoucir cette inégalité qu'ils respectent? Le baume que vous répandez sur la plaie du malheureux, n'est pas le fer avec lequel vous la déchirez.

(1) C'est dont une erreur de lèze Monarchie, que celle qui crée à toute heure un emploi lucratif & honorable pour le fils de l'homme riche & honoré; c'est encore un Pensionnaire pour l'Etat, encore une roue de plus, qui vient se rendre *essentielle* à une machine embarrassée par son rouage gothique; c'est dans le vaisseau de la République, un passager de moins, un Officier de plus, payé pour son zèle à tourmenter l'équipage; ils vont déranger le gouvernail, pour dire qu'ils sont Pilotes.

(2) Vicquefort, dans le Chapitre de la naissance des Ambassadeurs; nomme plusieurs des Négociateurs Français de son tems, comme les hommes les plus distingués dans leur genre, malgré la bourgeoisie de leurs noms, comparés avec les noms chéris des Allemands. Je ne fais plus s'il n'ajoute pas, que les Evêques de France avoient alors aussi peu

de l'Europe, celui où le Citoyen peut mieux aspirer à tous les genres de gloire.

Sans doute le siècle de Louis XIV vit les noms les plus anciennement révéérés, acquérir un nouveau lustre dans les grandes places. Le bien que l'on fait, les vertus que l'on pratique, & les talens que l'on cultive dans l'obscurité, doivent souvent y rester; l'on tient compte de tout au jeune homme déjà brillant de l'éclat de son nom. On ne murmure point de voir ce nom prononcé avec l'intérêt de considération qui promet l'honneur; mais on se plaint de ce culte superstitieux qui déifie de froides reliques & des images sans vertu. On conçoit aussi que sans être soumis à l'aristocracisme, un Roi conquérant comme Louis XIV, devoit aimer les noms des Héros dans les Prélatures; mais à côté de ces terribles noms, brilloient souvent les noms plus doux des amis des arts, & des vertus de la paix. On nous dispensera de rappeler les principes de Richelieu à cet égard. On ne citera point la plupart des choix d'Henri IV: l'histoire de ses bienfaits est celle des familles qu'il craignoit. Henri III, en n'exigeant qu'un siècle de noblesse pour l'Ordre qu'il créa, nous apprend assez quel genre de preuve il exigeoit des Evêques. Tous les foibles mineurs de Catherine de Médicis, permirent à des hommes puissans d'entasser les trésors & les dignités de l'Eglise; mais après ces colosses de fortune, on voyoit couronner la gloire acquise dans les Universités, l'asyle du savoir de ce tems-là.

de dispositions pour les Chapitres d'Allemagne. A présent, on convient dans ces Chapitres, que le Clergé de France se compose de mieux en mieux.

Il n'étoit pas rare alors d'aller chercher les Evêques dans les Cloîtres ; mais cette méthode n'est plus connue que des Espagnols , qui savent bien lui devoir la gloire de leur Clergé du premier Ordre.

Que disent nos Abbés de Cour , lorsqu'en visitant la Halle au Bled , ils voyent en face du Médaillon du Roi , celui de l'Abbé de l'Orme , auteur de cette étonnante architecture , Commendataire (1) de deux riches Abbayes , Aumônier de Charles IX , dont le Précepteur & le grand Aumônier , fut Amiot , né pour la charrue & tous les arts qu'il cultiva , & toutes les vertus dont il fut le modele. Tout le monde fait d'ailleurs combien est moderne l'usage actuellement regnant , de ne donner à la Cour les Places d'Aumônier qu'à la Noblesse , & de distinguer essentiellement dans les Chapelles Royales , deux sortes de Prêtres ; le Prêtre en dignité , qui n'a qu'une cérémonie à remplir , & le Prêtre obscur qui monte à l'Autel ou dans la Chaire de vérité ; encore les modestes Chapelains doivent-ils leur état , presque toujours , à des Aristocrates attentifs au repos de leur amour-propre ; car l'aristocratie imite en cela le despotisme. Dans le besoin de

(1) Je ne prononce point ce nom d'Abbé Commendataire , sans me rappeler la loi de résidence exigible avec la rigueur fiscale des Chapitres. — Mais si l'Abbé n'est devenu tel que par des talens dont la Capitale a besoin ? — Cette objection ne m'embarrasse pas infiniment. S'il falloit dispenser un Abbé de la résidence , ce seroit celui qui s'est rendu nécessaire , & non pas celui qui n'est que le représentant de sa famille. D'ailleurs , il ne faut point d'Abbaye aux talens , mais des pensions qui les exemptent de tout soin ; & l'Abbé Commendataire est proprement le chargé d'affaires des Moines.

s'aider

s'aider de quelques membres des communes ; elle préfère les moins fiers de cet Ordre. La vanité mal-assurée évite l'occasion de louer , & s'enorgueillit d'avoir à dire : *voilà le Peuple & ses vices*. Les Grands ne connoissent point la classe de la noble médiocrité , celle des honnêtes gens en possession d'être ainsi nommée avec le premier des titres.

Dans le choix du Monarque , vous remarquerez toujours l'intérêt constant qui l'unit à la Nation ; il préfère dans les communes l'homme le mieux fait , pour montrer que la grandeur qu'il donne vaut bien celle qui *se flatte de ne lui rien devoir* (1). Il n'est pas vrai qu'il craigne les vertus

(1) Ne pardons jamais de vue que l'objet du préjugé dominant est d'injurier sans cesse la Noblesse créée , & par conséquent la race régnaute , qui créa cette Noblesse. Il est une autre singularité : c'est l'époque de cette erreur de léze-majesté ; elle regne au moment où nous voyons réunies sur le Trône , les deux races les plus puissantes de l'Europe , races toujours attentives à payer le service , comme ailleurs on payoit tribut à la crainte & au préjugé. Les Médaillons de Charles-Quint & de Louis XIV , devroient être placés dans le Bureau des Généalogistes , pour les avertir que la vraie noblesse est celle que l'on a obtenue , que l'on vient d'obtenir. Voyez les races qui doivent leur titre au siècle de Louis XIV & de Richelieu. Louis XIV disoit en montrant un Militaire , voilà un des braves gentilhommes de mon Royaume. Je ne suis pas gentilhomme , répondit le bon Soldat ? *Dès que je l'ai dit , il faut bien que vous le soyez*. Aussi dans ce tems-là on se disoit : est-il bien à la Cour ? à présent , est-il bon , c'est-à-dire , peut-il demander sans vergogne : est-il bien des siècles d'anarchie.

L'Histoire de Charles-Quint est remplie de traits destinés à montrer aux Grands qui l'environtoient , le cas qu'il faisoit de l'homme grand par lui-même. Son objet , dans la formation de la grandesse , fut de se débarrasser de cette foule de soi-disans enfans de Rois , auxquels il préféra souvent , non-seulement les grands Seigneurs des Pays-Bas , les Croy , les

C

jointes à des noms déjà respectés; il fait que rien n'affoiblit l'esprit de Corps, comme une existence personnelle. A la Cour des Saints Rois, les trésors de l'Eglise sont pour les Saints: vous reconnoîtrez les Rois guerriers & le malheur des tems aux noms Militaires, revêtus de titres Ecclésiastiques. Avec les Rois Administrateurs, les premières clefs de l'Eglise seront dans les mains propres à l'Administration. Le Monarque, ami des talens & des arts, leur donnera la Pourpre. Charlemagne leur accorda l'Hermine des Chevaliers; François I^{er} la leur prodigua. La sainte familiarité de Louis IX, les avoit mis au-dessus des Dignités. Sorbon, Thomas, le Saint Evêque Thibaut, de la Maison de Montmorency, conversant avec le Saint Roi, n'étoient tous ensemble que les meilleurs & les plus éclairés des hommes de leur tems.

Mais si le choix des hommes & la répartition des graces ne rappelloient plus les goûts particuliers & le caractère distinctif du Souverain; s'il étoit toujours déterminé par l'acclamation de la Noblesse environnante; si les membres

de Horne, les d'Égmont; mais des hommes de mérite, des serviteurs du moment. A Vienne, il visitoit son Banquier, le chef de la famille des Comtes immédiats *Fudgieri*; en entrant chez ce Banquier, l'Empereur mérita de le surprendre, allumant un grand feu de bois de rose avec un million de billets sur la Caisse Impériale.

Il y a cent maisons en France où la présence du Roi seroit honorée par les mêmes sacrifices; mais les magnifiques Quémandeurs veulent toujours être entre le Peuple & le Roi comme un mur de séparation, & le Peuple qui seroit couler à lui l'or de la fortune, en promettant la gloire aux bienfaits, ne laisse aux riches que la fotte vanité qui n'a point d'amour-propre, & qui paye tribut à la grandeur.

du second Ordre de l'Etat s'arrogent un droit exclusif aux honneurs du premier, vous ne reconnoîtrez plus l'autorité Royale, mais l'exercice & l'habitude du pouvoir aristocratique. L'habitude & le pouvoir! n'oubliez pas qu'avec le tems ces deux choses se confondent; j'en appelle à quiconque connoît notre Gouvernement, que l'on a défini, quand on a montré nos usages.

Il ne suffit donc pas que le Roi puisse choisir; il faut qu'il choisisse dans tous les Ordres; il faut que son pouvoir se manifeste & se fortifie par l'exercice: & cette manifestation fut-elle jamais plus nécessaire que dans un siècle où toutes les années sont marquées par des dons exclusifs, à jamais accordés au plus fort, & perdus pour le plus foible? L'Administration peut & doit aisément savoir par quels moyens la Noblesse s'est enrichie, dans ces derniers tems, de toutes les pertes de l'Eglise proprement dite, que l'usage vient de distinguer du noble Clergé, comme le Saint-Siège de la Cour de Rome.

Depuis l'époque (1) où les Bénédictins se virent dépouillés des riches Abbayes qui leur restoit, jusqu'aux frayeurs actuelles de Cîteaux & de Clairvaux, & des Abbés moins opulens de l'Ordre de Saint-Augustin, que sont devenues les terres des Antonins, des Célestins, des Grammontins, des Camaldules, des Maisons détachées de Cluni, & de quelques Congrégations ignorées de la Capitale, comme les Ruffistes du Dauphiné, &c. Toutes ces propriétés sont maintenant à Malte, à Saint-Lazare, devenu plus mili-

(1) Depuis 23 ans; c'est aussi le temps où les Mendians ont été confiés aux soins des Maréchauffées.

taire & plus noble que jamais , interdit pour toujours au Magistrat le plus intègre , au Ministre le plus bienfaisant & même au Héros, dont le nom n'auroit qu'un siècle, ou qui seroit fils du Garde des Sceaux.

Après cela comptez les bénéfices particuliers accordés à jamais aux anciennes fondations nobles, les Chapitres nobles nouvellement fondés, les Chapitres communs soumis à des preuves de noblesse, & les anciens Chapitres nobles nouvellement enrichis, vous verrez combien dans ce siècle on doit être humble & pauvre quand on n'a que la noblesse personnelle, la première aux yeux du bon sens, de l'intérêt national, & de l'intérêt particulier du Monarque. Mais on n'en parle plus de noblesse personnelle dans un siècle de qualité comme le nôtre, où les asyles de l'Eglise les plus honorés, les seuls qui restent honorés, sont à jamais fermés au Prêtre éloquent ou savant, comme à la Vierge indigente descendue du Chancelier de l'Hôpital ou d'un Ministre qui mourroit comme Aristide en chargeant la République des frais de sa sépulture & de l'éducation de ses filles. Demandez encore aux Administrateurs à qui leur emploi donne quelque influence sur la distribution des grâces Ecclésiastiques; ils vous apprendront, que les demandes les plus multipliées du moment, & les plus importantes tendent au même objet, à donner exclusivement aux Prêtres & aux Vierges nobles des propriétés dont le Roi pouvoit autrefois distribuer la jouissance à tous ses Sujets.

Mais il nous reste à montrer la source du mal, que nous avons attribuée à l'opinion dominante. Il semble que cette Reine du Monde a prêté son sceptre à la Noblesse. La bienfaisance étoit le besoin des maîtres, & l'erreur a

fait couler vers un ordre de citoyens, les bienfaits que la lumière & la vraie puissance promettoient à tous. Tel sera le dernier objet de réflexions que nous avons à offrir à l'observateur attentif; mais rien qu'à lui. L'accusé qui peut dire: on m'a rendu justice, parce que telle étoit la Loi, montre la Loi, & prouve pour tout le monde; mais celui qui dit: la Loi n'a point été suivie, parce que l'opinion publique a précipité le Sénat & assassiné Calas: celui-là ne doit parler qu'à des hommes accoutumés à observer, & ce n'est qu'à ceux-là que je dirai: depuis vingt ans on n'a parlé que de noblesse & de bienfaisance, l'opinion a dû porter tous les bienfaits du Gouvernement vers les nobles. Il semble que cette superstition a pris sur les ames l'empire que les beaux esprits se flatent d'avoir ôté aux Moines, & qu'ils ont oublié de prendre pour eux, puisque tout ce que les Monastères ont perdu, se trouve entre les mains des nobles.

En accusant ainsi l'opinion & son pouvoir, il est prouvé que nous n'accusons personne en particulier. Il seroit heureux qu'il y eût des coupables à sacrifier au bien, que l'on pût désigner tel ou tel Administrateur, qui, dans la distribution des grâces ou des emplois, qu'on ose encore appeler des grâces, oubliant qu'il étoit l'homme du Monarque & de l'Etat tout entier, s'est regardé comme le chargé de pouvoir des Aristocrates, à l'effet d'établir en usage les prétentions passées. Tel est véritablement le résultat des faits, & le sens de cette question républicaine, est-il *Gentilhomme* (1)? C'est bien l'aristocracisme, qui, dans

(1) On a entendu ce mot aristocratique chez des Administrateurs, chez des Secrétaires d'Etat. Sûrement il n'a point été prononcé devant la

ces derniers tems, a déterminé dans quelle classe le Roi choisiroit exclusivement les serviteurs de sa maison ou de son armée, après avoir fait un Tribunal révérend du Bureau des Généalogistes. C'est enfin la Noblesse que l'on assemble par ses Députés les plus modestes, & certes aussi les plus zélés pour les intérêts de l'Ordre (1). Mais encore une fois, on ne voit point de coupables; on n'aperçoit que le torrent qui entraîne, l'opinion, dont l'ascendant est plus irrésistible chez l'homme plus ouvert au besoin de l'estime. Vous ne condamnez point, vous plaignez l'homme paisible que les regards de la foule exposent à la douleur d'affaiblir son ami; ne cherchez point d'autre source à la folie du moment.

Tout le monde ensemble a parlé de vieille Noblesse & d'antique héroïsme: on s'est attendri au souvenir des anciens serviteurs de leur Roi, défenseurs de leur Pays: on a distingué leurs noms obscurcis dans l'indigence: la pitié, la reconnoissance ont ennobli la mendicité, & l'intrigue n'a plus eu de honte. Encore a-t-elle été mieux servie par le tems & l'occasion. Le Clergé, proprement dit, perdoit, dans l'opinion, les forces acquises par le second ordre; la

Garde-des-Sceaux, mais il doit voir que dans les Cours de Justice on exige maintenant une noblesse antérieurement acquise. La noblesse du Magistrat consiste à représenter journallement le Roi dans ses nobles fonctions. Quand on a la main à la charrue, on ne regarde point derrière soi: l'Homme de robe qui parle de bonne robe, de vieille robe, s'affimille aux courtisans & se place plus bas. L'Hôpital, le premier d'Aligre, le premier Molé, le premier, &c. &c. ne pourroient plus entrer au Parlement.

(1) Car les Abbés du second ordre sont aussi bons Gentilhommes que les Prélats du premier, auquel ils appartiennent réellement par leurs espérances.

ruine des idées monastiques entraînoit celle des Monastères, & les trésors des Moines n'ont suivi qu'une pente naturelle, en s'écoulant dans les mains des Nobles. Bien plus; la politique & la religion sembloient unies pour établir en principe le besoin de soutenir la pauvre Noblesse avec l'or de l'Eglise, & la foiblesse de l'Eglise par l'ascendant de la Noblesse. On ne pouvoit rien refuser à l'avidité qui demandoit au nom de la religion humiliée, au nom de la Noblesse, en apparence affoiblie par la pauvreté, avec la force réelle de la Noblesse régnante par l'opinion.

On a demandé souvent pourquoi les idées de Noblesse étoient si puissantes chez les Ministres de la vérité, chez les Prêtres? Parce que les biens du Clergé se donnent en pur don; parce qu'on ne perd rien en donnant ce qu'on ne peut retenir; parce que, dans le Clergé, il est rare de payer de sa personne, comme à l'armée, où souvent le besoin soumet le plus noble au plus fort. Les intérêts spirituels ne sont pas si pressans; rien n'empêche de regarder derrière soi: & cette manière de voir a créé la Noblesse & la conserve. Nous sommes des vieillards, qui ne reconnoissons point l'homme utile qui nous sert; nous le négligeons pour le serviteur oisif & adroit qui nous rappelle les noms & les couleurs que nous aimions dans l'enfance.

Mais encore une fois, en attaquant l'opinion dominante, on n'accuse personne; & l'intérêt auquel j'oppose la vérité, n'aura point un libelle à me reprocher. N'ai-je pas dit que l'opinion ne fait le mal qu'au nom du bien (1),

(1) Jamais le desir du bien ne s'est mieux montré. Il n'est point d'assemblées du Clergé desquelles plusieurs savans Ecclésiastiques n'ob-

qui la rend irrésistible? *Bienfaisance, reconnaissance, honneur, héroïsme, Monarchie*, tels sont les noms heureux sous les hospices desquels les vieilles races ont obtenu notre culte & nos offrandes multipliées. On ne brise point les autels de pareilles Divinités : aussi le despotisme, qui ne fait que briser, est-il constamment esclave des préjugés qui le maintiennent. Dans la Monarchie, on ne brise point; on éclaire l'opinion, & la lumière fait un bon maître d'un tyran aveugle (1). Ainsi, cherchons le vrai sens des expressions devenues le cri de la Noblesse; nous la connoissons mieux, & nous serons plus justes envers elle.

Bienfaisance. On a vanté la libéralité des Espagnols, & pourtant les nobles Castillans demandent encore l'aumône & la charité dans les termes modestes consacrés par l'évangile, & l'homme riche qui les exauce, continue sa marche ou sa prière, sans se prêter à la distraction que l'amour-propre du bon Gentilhomme cherche dans le récit des hauts faits de ses peres. Combien en France nous sommes plus polis & non moins généreux ! Nous portons au Roi nos tributs, & c'est du Roi que la Noblesse reçoit noblement ces tributs, devenus des grâces & des titres d'honneurs.

tiennent des pensions alimentaires. Les nobles Prélats ont comblé de leurs dons le nouvel hospice fondé en faveur des pauvres Prêtres.

Les Prêtres distingués par leur savoir sont réduits à une pension qui devient un impôt, & les Prêtres de labour à l'hôpital. Cherchez, dans nos mœurs & dans notre langue, une manière plus claire de dire que les biens de l'Eglise sont ceux de la Noblesse, & le premier moyen de l'aristocratie!

(1) La Monarchie n'est que le pouvoir éclairé.

Il est bien doux de se dire en France : on ne pleure plus, quand le Maître a vu nos larmes. Mais il est une vérité sévère ; *la justice est la bienfaisance des Rois*; c'est un devoir bien dur, mais un devoir Royal, de fortifier son ame contre la bienveillance naturelle, trop sensible au mal qui touche par sa présence, & trop sourde au grand cri de la calamité qui retentit dans le lointain. Le Roi ne peut donner à la Noblesse plus que la Loi, sans ôter aux autres Ordres ce que la Loi leur donne. — L'industrie & le commerce lui sont défendus. — Le travail est moins productif que la noble mendicité; mais il est plus noble : toujours aux regards de la raison qui juge, & souvent à l'œil du préjugé qui commande : & quand il seroit convenu qu'il y a trop d'hommes employés à colporter, que le commerce n'est plus noble, puisqu'il n'est plus humain, qu'il nous enlève les jouissances communes dont le pauvre auroit sa part, pour rapporter ici des objets de luxe que les riches partagent entr'eux, l'agriculture n'a point fermé son champ à la pauvre Noblesse; qu'elle cherche les trésors enfouis dans les friches de ses superbes alliés. En Basse-Bretagne, une lance héréditaire, à l'extrémité du sillon, annonce un Gentilhomme qui laboure; on la salue comme le laurier triomphal qui couronnoit la charrue de Camille & de Cincinnatus (1).

(1) Il est bien ridicule qu'un homme de qualité, qui ne connoît que la Cour & l'Armée, se montre avec l'Ordre de Cincinnatus, qui suppose qu'il n'est plus que Laboureur durant la paix, & qu'il ne fait pas tous les jours des vœux pour avoir occasion d'être utile. Un vé-

Les bienfaits répandus dans le Peuple se reproduisent au centuple; ils sont à jamais perdus dans les familles nobles, qu'ils empêchent de refluer vers la classe utile & laborieuse à laquelle la Providence appelle le pauvre de toutes les conditions. Autrefois les titres se perdoient réellement dans la nuit & l'orage du tems; & tel qui avoit *dételé le matin*, retournoit aux champs *l'après-dinée*. A présent l'airain conserve les noms; & celui qui prouve que le sort éleva son bizaïeul, n'entend plus la voix du sort qui lui dit, par le besoin, de descendre, pour se créer encore par le travail: c'est l'ordre de la nécessité que la roue s'abaisse & monte à la fois, & ne s'arrête pas même, quand le bien doit résulter du mal qu'elle va faire.

La Noblesse ne peut invoquer la bienfaisance en conservant ses vieux titres: le Ministre appelle Noble l'homme qui demande, au service, la gloire qui manque à sa fortune: celui qui cherche la fortune qui manque à son nom, doit se borner aux faveurs des Généalogistes: faveurs trompeuses, puisqu'en faisant durer des prétentions dont les moyens sont passés, elles exposent à être faux &

ritable Ordre de Cincinnatus, rendroit peut-être à la culture les bras que l'Ordre de Saint-Louis lui enleve. Mais comment persuader à la vivacité Française, que le propriétaire qui demeure dans son champ vaut au moins l'aimable désœuvré qui court le monde & les aventures? Il y auroit, dans le nouvel Ordre de Cincinnatus, des Commandeurs & des Grands-Croix, & l'on méritoit ces dignités à mesure qu'on prouveroit qu'on a multiplié, dans sa terre, les Payfans heureux. En général, un homme est plus près du Roi, quand il représente le bonheur d'un plus grand nombre d'hommes: il est *légion*; il n'y a que cela pour le Roi & la Nation.

vil un homme bien né, s'il croyoit être né pour la médiocrité. Les vieux titres rendent plus fortes & plus multipliées, les tentations de la misère: je les ai vu durer & vaincre, lorsque celles de la fortune sembloient devenues supérieures.

Honneur. C'est au nom de l'Honneur que l'opinion exerce parmi nous son empire irrésistible. L'honneur est le besoin d'une existence flatteuse dans l'opinion publique, l'habitude de bien vivre dans l'esprit d'autrui, & pour les âmes élevées, le sentiment de l'estime dont la vertu s'environne.

Depuis l'enfant qui sèche d'envie, jusqu'au vieillard mourant, dont la louange charme les douleurs; depuis le pauvre, dont le front s'éclaircit quand vous lui dites qu'il est un bon pauvre, jusqu'à l'opulence qui pâlit devant un titre qu'elle n'espère pas; il est pour tous les hommes une sorte d'honneur: & si vous avez à vous plaindre de ne plus voir cette vérité dans nos mœurs, c'est qu'il est un ordre qu'une opinion puissante a favorisé d'un privilège exclusif; un privilège n'est autre chose que dispense pour celui qui l'obtient, & découragement pour les autres.

L'estime est la jouissance la plus douce de celui qui l'obtient, mais elle demeure l'inaliénable propriété du Peuple qui la distribue: c'est l'or du pauvre qui le prodigue en dépenses stériles, & que j'enrichirois en l'instruisant à ne donner ses bénédictions qu'en retour du bonheur. Quand on lui dit, tant de peine pour tant de pain, il n'a qu'à dire: tant de bonheur pour mon estime, ou bien le mépris & l'oubli dont on meurt dans les rangs où

l'amour & l'acclamation semblent d'un prix si facile ; ainsi la distribution de l'estime n'appartient point au Roi. Mais quelle influence ne lui donne point sur cette grande richesse nationale, les honneurs qu'il dispense, qui lui soumettent d'abord tout le domaine de la vanité, & puis l'orgueil lui-même, quand il accoutume la Nation à compter les honneurs avec la gloire !

Eh bien ! cet inépuisable trésor du Peuple & du Roi, la superstition en dispose : il est enfoui dans la tombe des morts : le Roi ne peut faire un vieux Gentilhomme ; & tous les honneurs sont aux pieds du fantôme. Hélas ! le Monarque le plus grand a besoin de vieux amis : mais que sert le vieux domestique, qui ne fait que demander les éternels arrérages d'anciennes dettes, dont les titres sont effacés ? Ils sont encore chers à la reconnaissance, s'écrie la Superstition ; mais pour qui fait notre Histoire, celle de la Noblesse, du Peuple & des Rois : c'est l'indulgence qui les effaçait ces titres équivoques ; c'est la paix qui demande l'oubli du passé.

Il est des hommes que le bienfait engage : les bons cœurs, dans le découragement, renoncent à ce qu'ils espèrent ; mais ils ne sont pas libres d'oublier ce qu'ils doivent. Voilà la vie des honnêtes gens entr'eux ; mais entre Rois & Sujets, on calcule : le Roi, sur-tout, ne peut se livrer à l'habitude des belles ames, celle d'être dupe. C'est l'attente de l'avenir qui mène les hommes ; l'honneur vit d'espérances, & s'accroît dans l'inquiétude ; il ne meurt pas ; il ne s'éteint pas dans la satiété ; mais il dort, & son feu n'a plus d'éclat. Voilà l'honneur de races.

Enfin, le Peuple & le Monarque doivent aux Nobles ce

qu'ils font par la Loi ; mais la dette n'est pas ruineuse pour la Nation, comme celle du préjugé dont elle a payé si longuement les intérêts des intérêts, & que l'heure est venue d'abolir à jamais, pour contracter des dettes nouvelles, & demander de nouveaux sacrifices. On n'en connoît plus ; on ne doit plus en connoître, de sacrifices, dans un siècle où l'on n'a les yeux ouverts que pour le passé ; où les créances ne sont respectées qu'après quatre siècles d'arrérages. L'activité nationale fatiguerait l'admiration, si la gloire étoit personnelle. Nous aurions des *Decius* en laissant les *Couci* se perdre dans la nuit des tems. *L'incommunicable & inaliénable Noblesse* est pour l'émulation comme le dogme des destins pour la morale.

Au moins les idées de Noblesse sont-elles plus essentiellement liées aux idées d'*Héroïsme* ou d'honneurs militaires ? Non, puisqu'il n'est plus de classe d'hommes si commune où ce genre d'honneur ne regne avec son sceptre idéal, plus redouté que la faux de la mort.

Ce sont les héros Citoyens qui manquent au Roi & à la Nation ; & comment en espérer de ces héros bienfaisants, tant que nos regards, fixés vers la Noblesse, confondent toujours les idées de gloire & de sang ? Aussi l'honneur en France est le Dieu des armées & jamais le Dieu tutélaire de nos foyers. Nos pères l'ont vu, disent-ils, habiter à la campagne ; il n'étoit plus Fermier ; mais encore étoit-il Gentilhomme terrien. A présent, il ne paroît qu'avec l'enseigne de la guerre. Ce qu'ils appellent le *signe de l'honneur*, a mis plus de terre en friche que les armes n'en ont ravagé. C'est donc encore l'honneur qui nous mène au combat & vers le détour obscur où votre ami demande

à vous assassiner honorablement ; mais il ne conduit point les époux à l'autel & les amis heureux chez les amis humiliés. On a dû le louer de notre tems, d'avoir attaché l'amour aux soins nourriciers & maternels ; mais il n'a jamais tant abandonné la vieillesse : je l'ai vu succomber à l'oubli plus souvent qu'à la douleur.

On doit voir que je n'affecte point de taire les prodiges de l'honneur Militaire, & c'est en montrant l'honneur à la tranchée que je fais assez voir quel seroit son empire dans la Société, si la raison & l'intérêt venoient à l'y fixer, s'il étoit moins livré aux antiques atrocités & aux puerilités modernes. D'ailleurs, j'ai dit assez qu'il vivoit moins de ce qu'on lui donne que de ce qu'on lui promet. Mais encore il faudroit apprendre à promettre plus aux efforts, qui supposent des ames plus élevées, par conséquent beaucoup plus aux vertus domestiques, aux vertus cazanières, enfin aux services civils qu'à la valeur guerrière, qui nous coûte si cher, & que la populace des ames communes nous offre pour du pain.

La vaillance des Héros n'a qu'un jour ; alors elle élève l'ame au-dessus des forces humaines, & puis la laisse retomber au-dessous & s'affaïsser sur elle-même, dans l'inaction & la privation d'aliment. L'honneur civil présideroit à tous les momens de la vie ; il se nourriroit de toutes les pensées, de toutes les actions, de tous les regards environnans. La Société seroit un tournoi où tous les Citoyens se disputeroient la gloire de valoir mieux.

Ce n'est point ici le moment de dire tout ce qu'on pourroit conclure de ces principes sur l'honneur militaire ; mais encore est-il vrai que dans nos mœurs, il est au moins

payé ce qu'il vaut, & qu'il n'a pas le droit qu'il prétend & qu'il exerce sur les trésors & les dignités de l'Eglise. C'est avec les grands noms qu'on en impose aux Peuples : mais le Roi, Protecteur du Peuple & particulièrement père du pauvre quand il choisit les Économes de ses biens, doit lui donner des Prêtres qui soient dans le cas d'acheter ses bénédictions avec du pain. Voyez le bien qui se fait par les Curés de Paris ; ce bien suffit à la considération qui les environne ; il n'est pas nécessaire qu'ils arrivent avec un nom ; il est même nécessaire qu'ils n'en n'ayent pas, que le préjugé n'invite pas sans cesse au repos l'amour-propre & la charité.

Reconnoissance. Pour qui connoît nos mœurs & ce besoin de vivre dans l'esprit d'autrui qui distingue notre existence morale, les regards de la Nation suffisent à tous les travaux de l'homme d'état & à l'avilissement de quiconque demanderoit d'autres gages (1) ; mais au lieu d'honorer celui qui nous paye & nous sert, nous portons nos offrandes à des souvenirs. Encore, si ces souvenirs étoient ceux du bien que l'on fit à nos pères ! Non, jamais l'opinion dominante n'a tant humilié les bons serviteurs près des races chéries des Jugés d'armes. Ils ne comptent que les noms & les morts ; ils ne pesent point les services & les vertus. Les noms de l'Hôpital, de Molé, du premier d'Aligre, & de tous les premiers Ministres & Magistrats de leurs noms, qui furent tenir la balance dans les tems de perplexité (2) ;

(1) Les Loix Américaines veulent sur-tout qu'il n'y ait point, dans la République, de charges lucratives capables de tenter l'avidité.

(2) C'est un nom bien modeste que celui de Catinat, près d'un nom

tous ces noms blanchissent devant une date, devant le titre d'une atrocité impunie, & autres brillans fleurons des plus vieilles couronnes de la féodalité. On parle pourtant de services passés, chez les Ministres; mais après avoir prouvé à ses Pairs qu'on ne doit rien au Roi & à la Loi, que l'on remonte aux bons tems de l'anarchie & que le cœur au moins a conservé le levain de l'aristocracisme, le regret de voir le Peuple libre & le Monarque absolu. Je l'ai déjà dit, de pareils titres ne suffisent pas aux fortunes ecclésiastiques; mais ils sont les plus imposans que la faveur offre au pouvoir, & cela suffit à l'aristocracisme (1).

Enfin, est-il prouvé que nos idées de Noblesse n'ont pas leur source dans le souvenir des services, mais bien dans le ressentiment des vieilles frayeurs? Ce n'est pas la reconnaissance, c'est l'envie qui vante le passé, pour humilier le mérite qui la fert & l'afflige.

Mais les Nobles doivent sur-tout leur ascendant à l'usage

qui se perd dans l'obscurité. Qu'est-ce que s'appeller Villars, chez des gens qui ont possédé en Souveraineté? *Ils sont tous enfans de Rois, disoit une femme de la Maison de Montmorency, & nous n'avons jamais été que des Gentilhommes.*

J'ai quelquefois hasardé cette question. Si dans le moment qu'on présente à la Cour toutes ces petites personnes, en faveur de quelques dates favamment vérifiées; si, dans ce moment, M. le Premier Président ou M. le Prévôt des Marchands présente sa fille ou sa brue, à qui pensez-vous que seroit donnée la première Accolade Royale?

(1) Mon objet, encore une fois, est de prouver que les prétentions des Nobles à cet égard, sont moins contraires à l'esprit de l'Evangile, qu'à l'unité de pouvoir, à l'esprit de nos Loix.

reçu

reçu d'unir les idées de Monarchie & de Noblesse. Point de Noblesse, point de Monarchie; tel est, pour ainsi dire, le Proverbe National. Mais si la Noblesse avoit dans l'Etat un ascendant Aristocratique, il seroit bien plus vrai de dire, point de Monarchie & de Noblesse ensemble; point de Monarchie où les Nobles affectent de répéter que le *Roi n'est que le premier Gentilhomme de son Royaume*; mot échappé à la courtoisie du brave & inconsidéré François I, qui certes ne l'eût pas entendu redire aussi gaïement qu'il avoit pu le prononcer. Il est d'usage de donner à ce mot un poids qu'il ne doit pas avoir, en l'attribuant à Henri IV, dont il dément tous les principes. On fait bien que le meilleur des Rois eut besoin de prodiguer envers sa Noblesse tous les charmes de la séduction. On fait le plaisir qu'il dut avoir à montrer à ses fideles Sujets que ces fiers Lorrains n'étoient plus les plus aimables des hommes; mais enfin, il n'eût pas tant fait pour être le Doge, ou, ce qui revient au même, le premier Gentilhomme de son Royaume. Le Monarque est parmi nous le premier tout, le premier à l'Armée & au Sénat, & par la protection qu'il doit au culte & à la morale, le chef des Pontifes. Voilà nos principes & le mot imprudent d'un Roi Chevalier, n'a pour écho que des Aristocrates.

Au reste, ce qui se dit & se pense, ne semble devoir toucher l'administration que lorsque les opinions se montrent par leur influence dans nos mœurs & nos usages, & tel seroit sans doute le nouveau crédit des Généalogistes (1), dans les momens où ils offrent une Race à la véné-

(1) On sent bien que nous n'attaquons point personnellement les Généalogistes: je dois même dire ici qu'ils ne peuvent faire beaucoup de

E

ration de la Cour & du Royaume entier, parce qu'elle remonte aux siècles d'anarchie & de féodalité; c'est protester en forme contre le Monarque & ses bons Serviteurs, qui croient que la première Noblesse est celle que le Roi donne; & la première considération, celle qui naît du service; du service bien vu, bien apprécié, celui qu'on vient de rendre: ainsi veut le Roi & la Loi.

Le nom de *Monarchie* ne rappelle donc au Secrétaire d'État que ce qu'il doit au Roi qu'il représente. Ce nom lui rappelle encore quels furent les services de ses Prédécesseurs envers la Couronne, qu'ils tirèrent de Charte privée; comment ils se firent pardonner le scandale de leur fortune, & méritèrent que leur Charge parvint à ce haut point de dignité où nous la voyons élevée. Ce fut en opposant incessamment les intérêts du Monarque aux inquiétudes des Courtisans, & l'unité de pouvoir aux efforts combinés de l'Aristocratie.

mal qu'avec beaucoup de probité; j'ai quelquefois porté des plaintes de ce genre à feu M. Cherin; il s'attachoit à un nom qu'il pouvoit faire renaître, comme un Antiquaire à un manuscrit dont il fait ressortir les caractères vieillis, sans être trop épris de ce qu'il contient. Je l'ai vu, ce brave homme, chez une Chanoinesse, caresser un petit chien dont il estimoit la généalogie, parce que c'est à cela que tiennent les vertus canines; il ne concluoit pas ainsi pour les vertus humaines. En disant à l'oreille d'un homme de race: *vos Peres étoient de chétifs brigans!* il n'ignoroit pas la joie qu'il portoit au cœur du bon gentilhomme, mais il étoit sérieusement fâché de l'influence ridicule & ruineuse que son nom avoit sur les offrandes des Peuples & des Rois, & sur la grande richesse nationale, appelée l'estime, qui ne doit être donnée qu'à beaux deniers comptants.

Il n'est plus de forces qui sollicitent la vigilance du pouvoir; mais l'ardeur des sollicitations exige encore une fermeté supérieure à la vaillance militaire; une superstition ruineuse atteste plus haut que jamais comment l'opinion maîtrise l'Administrateur qui ne la dirige pas. Si les Sages, de tous les tems, ont demandé des loix au Monarque, à présent il me semble que le Monarque doit demander aux Sages l'exemption des préjugés dont le Peuple & le Roi sont également esclaves, jusqu'à ce que la vérité délivre en même tems le Peuple & le Roi.

Une seule observation me semble encore nécessaire. Les Philosophes du siècle, en se plaignant des Rois, des Moines, & même d'un peu mieux, suivoient l'avis du bon Louis XII, qui conseilloit aux mécontents de parler mal de lui, & de se garder de quiconque n'étoit pas assez fort pour pardonner: aussi ces Sages eurent à la fois la gloire du courage & les profits de la faveur; car enfin, s'ils frondoient l'autorité, ils ménageoient le crédit qui les mettoit à l'abri du pouvoir, & partageoit avec eux les moindres de ses dons. Mais en s'opposant à l'empire des Aristocrates, en attaquant un empire de souvenir & d'opinions qui ne fera plus dès qu'on n'y croira plus, comment espérer de réussir quand on n'a pour soi que la Loi, la Nation & le Roi (1)?

(1) En suivant la même idée, Louis XII m'eut conseillé de m'attacher aux intérêts ou bien à l'histoire de quelque famille puissante.

